

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 mars 2018**

**Présents** : MM. Michel FLORIMOND, Patrice PLACE, Roger BUTIN, Alain ROSSIGNOL, Sébastien PRAS, Sébastien GONIN, Mmes Brigitte CHIAB, Lorraine ROUX

**Absent excusé** : M. Christian DA SILVA

**Absent** : M. Marc JACQUET

**Secrétaire de séance** : Mme Lorraine ROUX

Convocation du 2 mars 2018

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

Le compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Lotissement communal**

Mission assistance à maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre du projet de création du lotissement communal Le Gruppé, Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de confier à un prestataire la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour être accompagné dans les étapes de mise en œuvre et de réalisation de cette opération.

L'entreprise Services AMO été consultée et propose l'offre suivante :

Eléments de mission	Total global € HT	Répartition par cotraitant		
		SERVICES-AMO	A. SCARANTINO	J.C ROCHER Architecte
APS / APD Permis d'aménager	2 500.00 €	1000.00 €		Assistance architecturale Signature Permis d'aménager  1 500.00 €
PRO (Projet)	1 000.00 €	500.00 €	500.00 €	
ACT (Assistance Contrat Travaux)	1 000.00 €	500.00 €	500.00 €	
Suivi des travaux	2 000.00 €	1 000.00 €	1000.00 €	
AOR (Assistance opération de réception)	500.00 €	250.00 €	250.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>3 500.00 €</b>	<b>2 250.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>
TVA 20%	1 400.00 €	700.00 €	450.00 €	300.00 €
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>8 400.00 €</b>	<b>4 200.00 €</b>	<b>2 700.00 €</b>	<b>1 800.00 €</b>

**DELIBERATION N° 20180309-01** *Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- **DECIDE** de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la société Services AMO ;
- **APPROUVE** la proposition d'honoraires ainsi présentée et sa répartition par cotraitant pour un montant total HT de 7 000 € ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

Mission Géomètre

La SCP Pigeon-Toinon le devis suivant :

	Montant HT	Montant TTC
Délimitation du périmètre du lotissement communal	1 770.75 €	2 124.90 €
Implantation et bornage des lots	1 247.40 €	1 496.88 €
Récolement des travaux de voirie et réseaux divers	805.95 €	967.14 €
Division et plans individuels des lots	832.50 €	999.00 €
<b>Montant total</b>	<b>4 656.60 €</b>	<b>5 587.92 €</b>

Le conseil municipal souhaite consulter un second cabinet pour cette mission.

➤ **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : phase de diagnostic**

Lorraine ROUX rappelle au conseil municipal que, conformément à la loi, la Commune doit s'engager dans une démarche de mise en accessibilité des Etablissement Recevant du Public (ERP) dont elle a la responsabilité.

Nous dénombrons 5 ERP : Ecole, Mairie, Salle des fêtes, Eglise et Auberge.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour la réalisation du diagnostic accessibilité :

Qualiconsult : 900 € HT soit 200 € HT / ERP

Oxyria : 1 750 € HT soit 350 € HT / ERP

Alpes Contrôles : 1 870 € HT soit 374 € HT / ERP

Devant le montant de ces devis, la question se pose de réaliser le diagnostic en interne.

Patrice PLACE propose que la Commission Bâtiments s'en occupe. Une date sera programmée pour traiter de ce sujet.

➤ **SIEL : compétence optionnelle Etude Prospective Aménagement du Territoire (EPAT)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis janvier 2009 les raccordements électriques liés aux autorisations d'urbanisme sont à la charge des collectivités. Dans ce cadre, le SIEL propose une assistance technique aux communes qui adhèrent à la compétence optionnelle «Etude Prospective d'Aménagement du Territoire».

La commune adhère à cette option depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la convention relative à cette option est arrivée à échéance au 31 décembre 2017. Le SIEL sollicite la Commune pour renouveler cette adhésion.

Monsieur le Maire détaille les intérêts de cette option ainsi que les tarifs.

Le conseil municipal décide de ne pas renouveler l'adhésion de la Commune à la compétence optionnelle EPAT auprès du SIEL.

➤ **SIEL : compétence optionnelle Eclairage Public (EP)**

En raison d'un manque d'informations, le sujet est reporté au prochain conseil municipal.

➤ **Demande de subvention de l'ALSH du Pays d'Urfé**

L'Accueil de Loisirs du Pays d'Urfé sollicite les communes de la CCPU pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de faire face à des difficultés financières importantes. Après lecture du courrier reçu en mairie, le conseil décidé à l'unanimité de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

➤ **Demande de soutien des Bibliothèques d'Urfé**

La mairie a été destinataire d'un courrier de l'Association des Bibliothèques d'Urfé sollicitant le soutien des conseils municipaux du territoire face aux contraintes rencontrées par les bibliothèques municipales pour exercer leurs missions.

La motion de soutien suivante est proposée :

*A l'attention de*

*Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Conseil Départemental de la Loire,*

*Madame Séverine REYNAUD, Chargée des Médiathèques de la Loire,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux de la Loire,*

*Madame Colette MODION, Directrice de la Médiathèque départementale de Montbrison,*

*et Monsieur Evence RICHARD, Préfet de la Loire.*

*Les élus de la Commune de CHAUSSETERRE manifestent leur inquiétude concernant le maintien du service rendu par la Bibliothèque municipale, au regard des récentes évolutions mises en place par la Direction Départementale du Livre et du Multimédia (DDLMM) de la Loire.*

*Ces orientations impactent particulièrement le Pays d'Urfé à double titre : d'une part en reportant une partie des frais de fonctionnement sur les communes et d'autre part en déstabilisant les équipes de bénévoles par une modification profonde et rapide de leur rôle au sein de nos structures.*

*La suppression des bibliobus entraîne une charge supplémentaire pour les bénévoles qui réalisent désormais les échanges en deux temps avec un accueil à Montbrison puis la livraison des ouvrages (souvent le lendemain compte tenu de l'éloignement). Les frais induits (frais de déplacement et de repas) sont à la charge des communes.*

*L'informatisation de la gestion de nos Bibliothèques est également lourde de conséquences. Compte tenu des premières expériences, elle n'est d'ailleurs pas encore généralisée sur notre territoire. Il est fondamental que nos bénévoles puissent être accompagnés sur de la formation initiale aux outils de gestion et en l'occurrence à PMB (outil proposé par la DDLMM), ainsi que le cas échéant, sur des opérations de maintenance. Certes, la convention prévoit que le bon fonctionnement du matériel et des logiciels informatiques est à la charge des communes. Pour information le seul contrat de maintenance auprès de PMB, s'élève à l'échelle d'une commune, à 2150 euros de frais initiaux auxquels il faut ajouter 590 euros HT de frais annuels. Ces nouvelles charges financières ne sont pas absorbables au regard de notre budget. Il y a désormais une incohérence entre une implication à 50 centimes par habitants pour le budget d'acquisition vis à vis des frais de fonctionnement de nos modestes structures.*

*Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que les conventions qui nous lient sont cadrées pour les communes de 0 à 5000 habitants. Il va sans dire que les besoins culturels d'une commune de 250 habitants ne sont pas les mêmes que ceux d'une commune de 5000 habitants. Il nous paraît donc légitime que les prochaines conventions soient révisées, qu'elles intègrent une catégorie*

supplémentaire, à savoir les communes de 0 à 1500 habitants. Ce qui permettrait de définir un meilleur accompagnement des plus petites structures, comme les nôtres au sein du Pays d'Urfé.

Les Bibliothèques portent une large part de l'animation culturelle dans nos villages. Ces structures sont certes assises sur nos conventions mais au-delà, elles sont portées par des bénévoles. Ne pas considérer les particularités du Pays d'Urfé, avec des conventions plus adaptées et une assistance renforcée serait à minima contreproductif, voire périlleux pour le maintien du service dans nos villages.

En conséquence, les élus de CHAUSSETERRE demandent aux élus du Département et à la DDLM d'apporter une attention particulière au maintien de ce service culturel dans les meilleures conditions, par l'adaptation des conventions et par un soutien appuyé aux équipes de bénévoles.

**DELIBERATION N° 20180309-02 Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **DÉCIDE d'adopter la motion de soutien présentée ci-dessus.**

➤ **Informations et questions diverses**

- OM / Nouvelle organisation : la distribution des nouveaux bacs a débuté hier. Lorraine ROUX rappelle les grands principes de la nouvelle organisation du ramassage à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain : ramassage au porte à porte tous les 15 jours, suppression des conteneurs collectifs. Un calendrier de collecte sera envoyé aux usagers.

Les conteneurs collectifs doivent être comptabilisés avec indication de l'état de chacun. Certains seront récupérés par la CCPU pour être redistribués aux gros producteurs de la commune.

Lorraine ROUX propose que la Commune en récupère pour son utilisation personnelle (stockage de sel, de gravier ou autre).

Une tournée de reconnaissance sera réalisée courant mars entre les services de la CCPU, un responsable de l'entreprise de ramassage et un élu afin d'identifier les points de collecte difficiles d'accès.

La question du ramassage des poubelles au plan d'eau est soulevée. Roger Butin propose d'y installer des PAV. Cette solution est difficilement envisageable.

- Bibliothèque : les jeux organisés le premier mardi de chaque mois rencontrent un vif succès. Les cours d'informatique vont débiter samedi 10 mars.

- Assainissement Non Collectif (ANC) : Le SYMILAV, syndicat en charge du service ANC, nous fait savoir que l'enveloppe allouée par l'agence de l'eau Loire Bretagne pour l'aide à la réhabilitation des systèmes d'ANC, est épuisée. Aucune nouvelle demande ne sera acceptée.

- Régularisation cadastrale du chemin de Pétré : les propriétaires ont tous approuvé le plan de division établi par le géomètre. Les cessions peuvent avoir lieu. Les 16 actes seront passés sous la forme administrative (sans l'intervention d'un notaire). Une proposition tarifaire a été faite par Mme Catherine SAVATIER pour 250 € / acte. Le secrétariat de mairie pourra assurer la rédaction de quelques-uns mais pas l'intégralité. L'offre de Mme SAVATIER est approuvée.

- Ecole / Nouveaux rythmes scolaires : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier l'inspection académique qui refuse les nouveaux horaires proposés pour le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018. Il estime que cette répartition horaire ne permet pas un travail pédagogique optimum pour les élèves. Le conseil d'école devra donc, à nouveau, proposer de nouveaux horaires qui seront soumis pour délibération aux conseils municipaux.

- Ecole / Visite des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) : Brigitte CHIAB dresse un compte rendu de la visite des DDEN à l'école le 26 février dernier. Les fenêtres de la garderie doivent être restaurées (cette demande avait déjà été formulée l'année dernière). Le grillage de la pelouse doit être changé car il devient dangereux pour les enfants. Les DDEN notent également que certains travaux demandés l'année dernière ont conformément été réalisés.

- Travaux plomberie Maison Georges : une fuite dans le logement du haut a nécessité l'intervention de Frédéric EPINAT dans l'urgence.

- Extincteurs des bâtiments communaux : Suite à la visite de maintenance des extincteurs un devis a été transmis à la mairie pour le remplacement de 8 extincteurs. Un complément de protection de la chaufferie de l'école est également proposé. Total du devis de l'entreprise DESAUTEL : 683.68 € HT. Sans suite pour l'instant.

- Salle des fêtes : Sébastien GONIN fait savoir que l'ASCLS a rendu les clés de la salle le jeudi au lieu du lundi lors de leur location en février, et ce, sans prévenir. Le conseil municipal estime que les explications sont bien mentionnées dans le contrat de location et souligne que si les locataires le signalent suffisamment à l'avance, on peut accorder une certaine souplesse sur le jour de remise des clés sans facturation. Un courrier sera adressé à l'ASCLS en ce sens.

- La cérémonie de commémoration du 19 mars 1962 aura lieu le dimanche 18 mars à 11h devant le monument aux morts.

- Bilan Loire Propre 2018 : Bonne fréquentation cette année et encore beaucoup de déchets collectés.

- THD 42 : Lorraine ROUX informe le conseil qu'à ce jour, 6 opérateurs sont présents sur le réseau THD42. Il faut dorénavant demander un abonnement auprès d'un de ces opérateurs pour déclencher l'installation de la prise optique.

- Dépose des illuminations prévue le 17 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Prochaine réunion fixée le 6 avril 2018 à 19h.

Ont signé les membres présents,  
**Michel FLORIMOND**

**Lorraine ROUX**

**Patrice PLACE**

**Roger BUTIN**

**Brigitte CHIAB**

**Alain ROSSIGNOL**

**Sébastien PRAS**

**Sébastien GONIN**